

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 octobre 2010 portant approbation de la prolongation des règles transitoires de mise en œuvre de l'expérimentation relative aux ajustements diffus

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Michel THIOLLIÈRE, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Madame Anne DUTHILLEUL, Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ et Madame Marie-Solange TISSIER, commissaires.

1. Contexte et proposition de RTE

Dans sa décision du 5 décembre 2007, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a approuvé les règles transitoires relatives aux ajustements diffus qui introduisent des dérogations aux règles en vigueur. Successivement, le 18 juin 2009 et le 29 mai 2010, la CRE a approuvé la prolongation des règles transitoires respectivement jusqu'au 30 juin 2010 et jusqu'au 30 octobre 2010.

Dans une lettre datée du 12 octobre 2010, RTE indique que « *les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour que RTE soumette à la CRE un projet de règles pour approbation* » intégrant les ajustements par effacements diffus au sein du mécanisme d'ajustement, et propose à la CRE de « *prolonger jusqu'au 31 mars les règles transitoires actuellement en vigueur afin de permettre la poursuite de l'expérimentation durant l'hiver 2010-2011* ».

2. Décision de la CRE

Dans l'attente de règles pérennes de mise en œuvre des ajustements par effacement diffus, la CRE approuve la prolongation de l'expérimentation jusqu'à la prochaine proposition d'évolution des règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement, au recouvrement des charges d'ajustement de règles.

Fait à Paris, le 28 octobre 2010

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE